Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

L'an **deux mille vingt-six, le cinq octobre, à dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : Dequidt Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE
APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACHATS

Le Maire donne lecture des consultations effectuées dans le cadre de la procédure d'achat pour divers travaux, achat et prestations de service.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à la majorité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
  - ✓ **Remplacement des stores à l'école maternelle : LOIODICE ECHIROLLES** demeurant 1 allée des 120 Toises – 38130 ECHIROLLES = **fourniture et pose de 4 stores : 4 612,85 € HT** *(quatre mille six cent douze Euros et quatre-vingt-cinq centimes Hors Taxes)* ;
  - ✓ **Achat d'une bétonnière pour des services techniques : BATI-AVENUE** demeurant 9 rue du Champ de l'Etang - 85140 SAINTE FLORENCE = **713,04 € HT** (*sept cent treize Euros et quatre centimes Hors Taxes)* ;
  - ✓ **Achat d'une aiguille détectable C. Scope 80m pour les services techniques : FDS PRO** demeurant 299 ZA la Cigatière 2 – 84250 LE THOR = **960,30 € HT** *(neuf cent soixante Euros et trente centimes Hors Taxes)* ;
  - ✓ **Relevé et établissement de topographie du ruisseau sous le bâtiment des Services Techniques : ATMO Géomètres-Experts** demeurant 379 rue des Colporteurs - 38520 LE BOURG D'OISANS = **900,00 € HT** *(neuf cent Euros Hors Taxes) ;*
  - ✓ **Nettoyage des abords du réservoir du Mollard suite avalanche : PELLISSIER TP** demeurant 100 route de Savoie - 38114 ALLEMOND = **3 600 € HT** *(trois mille six cent Euros Hors Taxes) ;*
    Laurent PELLISSIER s'abstient

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_1-DE

- **AUTORISE** le Maire à signer les demandes d'achat pour ces travaux, achats et prestations, ainsi que tout document se rapportant à cette commande ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE… DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-six**, le **cinq octobre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION APPEL D'OFFRES – MARCHE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE D'ALLEMOND - AVENANT N°1

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

VU la délibération du 04 février 2025 portant sur la désignation du Maître d'œuvre **Groupement STEPHANE PLISSON ARCHITECTE / BET CET** pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation et le développement de la piscine municipale et lançant le marché de travaux pour un montant de : 8,89 % du coût prévisionnel provisoire des travaux soit 68 000,00 € HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec ce groupement portant établissement du forfait définitif d'honoraires, suite au montant estimatif des travaux du 02 juillet 2026, porté à 891 347,00 € HT. La rémunération du maître d'œuvre passe alors à 80 132,09 € HT (soit + 12 132,09 € HT).

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant cité ci-dessus du candidat **Groupement STEPHANE PLISSON ARCHITECTE / BET CET** pour un montant de **+ 12 132,09 € HT** ; le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 80 132,09 € HT ;
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire
Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

2- MO réhabilitation piscine municipale - avenant n°2

Mon 510595 - 0522 Fabrègues Enregistrement ide

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_3-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-six**, le **cinq octobre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE
APPROBATION APPEL D'OFFRES – TRAVAUX SUR LE PONT DU MOLLARD - AVENANT N°1

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

VU la délibération n°1 du 03 août 2026 décidant de retenir l'entreprise TDMI pour la réalisation des travaux du pont du Mollard qui a été fortement abîmé par les avalanches de cet hiver.

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires de reprise de la pile du pont qui ont été découverts en cours de travaux ;

Le Maire informe qu'un avenant doit être passé avec l'entreprise TDMI portant sur des travaux supplémentaires de reprise de la pile du pont du Mollard, pour un montant de 13 400 € HT (treize mille quatre cent Euros Hors Taxes).
Le nouveau montant total des travaux du pont du Mollard est porté à : 65 715,00 € HT.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture des offres et d'analyse des plis en date du 05 octobre 2026.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
  - **APPROUVE** l'avenant cité ci-dessus de l'entreprise **TDMI** demeurant 1 voie des Collines – 38800 PONT DE CLAIX **pour un montant de = 13 400,00 € HT** (treize mille quatre cent euros et zéro centime Hors Taxes) ;
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_3-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_4-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-six, le cinq octobre, à dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION APPEL D'OFFRES – PLACE CHÂTEAU TRANQUIN - COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°4 DU 7 SEPTEMBRE 2026 – LANCEMENT D'UN MARCHE A TRANCHES POUR LES ETUDES PREALABLES ET, LE CAS ECHEANT, LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2113-4 à R.2113-6 ;

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal en date du 7 septembre 2026 relative au lancement d'une consultation pour des études techniques et paysagères préalables à l'extension et au réaménagement de la place Château Tranquin ;

Considérant la volonté de la commune de disposer, préalablement à toute décision de réalisation, d'une réflexion globale permettant de préciser les aménagements, les usages, les contraintes techniques, paysagères et réglementaires, ainsi que les conditions financières de l'opération ;

Considérant qu'il est notamment souhaitable que l'étude examine l'opportunité et les conditions d'intégration d'une halle couverte, susceptible de constituer un équipement structurant de la place, sans que cette étude ne préjuge de sa réalisation ;

Considérant l'intérêt, pour assurer la continuité et la cohérence de l'opération, de prévoir dans un même marché une tranche ferme consacrée aux études préalables et une tranche optionnelle correspondant à une éventuelle mission de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que la précédente estimation de 50 000 € HT mentionnée dans la délibération du 7 septembre 2026 constituait une première estimation globale fondée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de l'ordre de 500 000 € HT, incluant notamment l'hypothèse d'une mission ultérieure de maîtrise d'œuvre, et qu'elle ne correspond pas au montant de la seule mission d'études objet de la présente consultation ;

Considérant qu'il convient ainsi de préciser le contenu et les conditions financières des différentes tranches ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_4-DE

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **CONFIRME** et précise la décision du 7 septembre 2026 en autorisant le lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA) à tranches, portant sur l'extension et le réaménagement de la place Château Tranquin, dans le périmètre défini par le plan cadastral annexé au dossier de consultation ;

- **INFORME** que la tranche ferme (TF) aura pour objet la réalisation des études préalables techniques, paysagères et urbaines, comprenant notamment le diagnostic, l'analyse des contraintes, l'étude de plusieurs scénarios d'aménagement, l'examen de l'hypothèse d'une halle couverte, la définition d'un programme fonctionnel et technique et l'élaboration d'un schéma directeur permettant à la commune de définir les suites à donner à l'opération.
  Le montant maximum de la tranche ferme est fixé à 20 000 € HT.

- **INFORME** qu'une tranche optionnelle (TO1) sera prévue pour confier, sous réserve de son affermissement, une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de l'opération retenue par la commune.
  Cette mission pourra notamment comprendre les éléments de mission AVP, PRO, ACT, VISA/EXE, DET et AOR, selon le programme et le périmètre définitivement arrêtés à l'issue de la tranche ferme.

- **PRECISE** les conditions financières de la maîtrise d'œuvre :
  Afin de permettre la comparaison des offres, les candidats seront invités à présenter leur proposition de rémunération de la tranche optionnelle, détaillée par élément de mission, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle indicative de travaux de 500 000 € HT.
  Cette enveloppe constitue une base de référence pour la consultation et ne constitue pas un engagement de la commune quant au montant définitif des travaux.
  La rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre sera arrêtée conformément aux dispositions du Code de la commande publique et aux stipulations du marché.

- **AJOUTE** que la tranche optionnelle ne pourra être exécutée qu'après affermissement exprès par la commune, dans les conditions prévues par les documents contractuels.
  La non-affermissement de cette tranche n'emportera aucune obligation pour la commune de poursuivre l'opération de travaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
  - lancer la consultation selon une procédure adaptée, conformément à la réglementation applicable au montant total estimé du besoin ;
  - arrêter les modalités de publicité et de mise en concurrence ;
  - signer les pièces du marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution ;
  - affermir, le cas échéant, la tranche optionnelle dans les conditions prévues au marché ;
  - solliciter toutes subventions et participations financières susceptibles de contribuer au financement des études et de l'opération.

- **INSCRIT** au budget communal les crédits nécessaires à l'exécution de la tranche ferme.
  Les crédits correspondant à la tranche optionnelle, en cas d'affermissement, feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires préalablement à son exécution ;

- **INFORME** que la présente délibération complète et précise, sans la remplacer, la délibération du 7 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_4-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMONT 38114 (Isère)

Ref. 510595 - 09/22 Fabrègue Environnement

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_5-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-six, le cinq octobre, à dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

CONVENTION D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2027 DU CENTRE DE GESTION 38 (CDG38)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles, L452-42, L827-7 et L827- 8 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le Code des assurances ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 octobre 2025 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération du 09 juillet 2026 du conseil d'administration du CDG38 attribuant la convention d'assurance statutaire au groupement RELYENS/CNP, ainsi que la convention de participation subséquente signée entre le CDG38 en date du 22 juillet 2026 ;

Vu la délibération n°16 en date du 18 décembre 2025 du Conseil Municipal décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Vu les garanties et tarifs proposés,

Considérant que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent » ;

Considérant que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ;

En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entre en vigueur le 1er janvier 2027, pour une durée de quatre ans, le prestataire retenu étant le groupement Relyens/ CNP assurance ;

Il est proposé au conseil qu'à la date du 1er janvier 2027, la commune d'Allemond adhère au contrat d'assurance garanties statutaires proposé par le groupement RELYENS/CNP via le CDG38,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_5-CC

➢ **DECIDE** d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 20[illegible] proposé par le CDG38 à compter du 1/01/2027 et jusqu'au 31 décembre 2030, avec fa[illegible] résiliation ann[illegible] ci-après), selon les taux et prestations suivantes :

Risques garantis :

- Accident de travail / maladie professionnelle
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique
- Longue maladie / maladie longue durée
- Disponibilité d'office
- Maternité / paternité / adoption
- Décès

AGENTS AFFILIES À LA CNRACL

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Collectivité employant de 11 à 30 agents CNRACL
20 jours	
30 jours	6.31%*

AGENTS AFFILIES À L'IRCANTEC

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Taux
20 jours	
30 jours	

Afin de sécuriser l'équilibre financier contractuel, ces taux seront ré-évalués chaque année comme suit :
- Année 2028 : + 3% (taux fixe)
- Année 2029 : + 5% (plafond maximum)
- Année 2030 : + 5% (plafond maximum)

➢ **PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, et représentent la contrepartie de la procédure de mise en concurrence et du suivi assurés par les services du CDG38 tout au long du contrat, avec l'assistance d'un assistant maître d'ouvrage rémunéré par le CDG38 ;

➢ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune/ établissement / syndicat à la convention ;

➢ **PRENDRE ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 2 mois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_6-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-six**, le **cinq octobre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : INTERCOMMUNALITE
CONVENTION D'EMPRUNT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS – EXPOSITION ITINERANTE SUR LE THEME DES RISQUES NATURELS

Le Maire rappelle que la commune d'Allemond a réalisé cette année une mise à jour complète de son Plan Communale de Sauvegarde et de son DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Le Conseil Municipal, soucieux de sensibiliser sa population sur la prévention et la connaissance des risques sur son territoire, organise le 17 octobre prochain, un après-midi dédié à ce thème, ouvert à tous, en présence de nombreux acteurs du secours et de la prévention autour d'animations diverses.

Une exposition itinérante sur les risques naturels présents sur le territoire a été élaborée par la Communauté de Communes de l'Oisans.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention d'emprunt de cette exposition avec la Communauté de Communes de l'Oisans, afin de l'installer pour la journée du 17 octobre 2026, puis jusqu'au 12 novembre 2026 en mairie.

Il précise que le matériel est mis à disposition à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'emprunt avec la Communauté de Communes de l'Oisans pour l'exposition itinérante sur le thème des risques naturels ci annexée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

6- Convention d'emprunt expo itinérante thème risques naturels avec la CCO

Imprimé 510595 - 05/22 Fabrègue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_7-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-six, le cinq octobre, à dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICES TECHNIQUES

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités aux services techniques ;

En effet, la commune souhaite recruter temporairement un agent aux services techniques voirie, espaces verts, entretien des bâtiments communaux et agent de déchetterie.

Dans ces conditions, le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activités du 1er octobre 2026 au 30 juin 2027 avec possibilité de reconduction, pour une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois.

Cet agent sera rémunéré suivant la grille des emplois territoriaux « adjoint technique territorial ».

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel pour un poste d'adjoint technique territorial du 1er octobre 2026 au 30 juin 2027 avec possibilité de reconduction ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir ;
- **PREVOIT** au budget, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

7- Recrutements agent technique ATT 01.10.26 au 30.06.27

Imp. 510595 - 05/22 Fabrègue Imprimerie Nouvelle

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 038-213800055-20261005-DEL_05_10_26_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 15 (dont 1 pouvoir)

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-six**, le **cinq octobre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry, VAN DE SYPE Dominique.

Excusée : MAQUER Françoise

Pouvoir : MAQUER Françoise donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS

DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AUX DIFFERENTS COMITES CONSULTATIFS – COMMUNICATION ET JOURNAL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués aux différents Comités Consultatifs

Il rappelle la délibération n°5 du 07 avril 2026 désignant les représentants élus aux Comités Consultatifs de la commune, et précise que celui de la "communication et journal municipal" a été omis.

Il est rappelé que monsieur le Maire est Président de droit de tous les Comités Consultatifs

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DESIGNE :**

COMMUNICATION ET JOURNAL MUNICIPAL	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	GUERIN Morgane
Elue référente	MAQUER Françoise
MEMBRES	CONSTANT-MARMILLON Aurélie
	GARCIN Lionel

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

MAIRIE D'ALLEMOND 38114 (Isère)

Alain GINIES

8- Composition comité consultatif Communication

Imp. 510595 - 05/23 - Fabrègue - Entreprise de confiance